

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

19 Décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	33	31

TARIF 2020

EAU

PART FIXE ET VARIABLE

n° 51

Présents :

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.

Messieurs DE RE, MOYON, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

Excusés :

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉ, FELCZAK,

Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

Invité :

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

Secrétaire de séance : M DE RE Bernard

Les membres du bureau proposent l'unification de la **part fixe** à partir du 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble du périmètre du SESV, y compris les DSP.

Le montant des abonnements serait de :

Diamètre	Montant de l'abonnement HT par an
φ 15	37 €
φ 20	52.58 €
φ 30	98.86 €
φ 40	160.21 €
φ 50	235.55 €
φ 60	324.87 €
φ 65	375.46 €
φ 80	547.66 €
φ 100	827.48 €
φ 125	1253.90 €
Pour le SE Vivères – DSP Suez	13 €
Coyolles – DSP Suez	16,17 €

Pour la part variable la grille de prix proposée est la suivante :

	Tarifs 2019 (€ HT/m3)			Tarifs 2020 (€ HT/m3)		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
SE Fleury	1,50 0-300 m3	0,76 >300 m3		1,50 0-300 m3	0,76 >300 m3	
Mont Notre Dame	2,029			2,029		
SIVOM BVA	1,320			1,320		
SE Montgobert	1,139 0-100 m3	1,024 101-300 m3	0,925 >300 m3	1,139 0-100 m3	1,024 100-300 m3	0,925 >300 m3
Largny sur Automne	1,730			1,730		
SE Vesle	0,181			0,181		
SESN	0,730 0-50 m3	0,69 51-150 m	0,65 >151 m3	0,730 0-50 m3	0,69 51-150 m	0,65 >151 m3
SE Morsain	0,950			0,950		
SE Lannoy	0,950			0,950		
SE Ambleny	1,500			1,500		
SE Vic sur Aisne (1)	0,730			0,73		
Silly la Poterie (2)	2,700			2,600		
Coyolles	0,064			0,064		
SE Vivières	0,111 0-100 m3	0,299 101-300 m3	0,19 >300 m3	0,111 0-100 m3	0,299 101-300 m3	0,19 >300 m3
Vailly sur Aisne (2)	0,620			0,230		
Bagneux	1.000			1.000		
Nouvron-Vingré	1.100			1.100		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE de faire appliquer les tarifs ci-dessous proposé pour la part fixe et la part variable à partir du 1^{er} janvier 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

15 JAN. 2020